



ÉLECTION 2024 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent informe ses membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du **5 au 19 mars 2024**. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée :

- ▶ Le conseil d'administration du Syndicat compte **dix administrateurs**, chacun étant nommé pour un **mandat de deux ans**. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs forestiers membres de chacun des **sept secteurs** du Syndicat. **Les secteurs en élection en 2024 sont ceux comportant des chiffres pairs, soit : 1.2, 2, 4.2, 6, 7.2.**
- ▶ Tout propriétaire désireux de se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature **au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat**. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle dudit secteur ou sous-secteur. Le candidat doit être membre du Syndicat et résider ou avoir la majorité de ses propriétés forestières dans le secteur où il est proposé.
- ▶ Si aucune mise en candidature n'a été reçue par le secrétaire du Syndicat dans le délai prescrit, il revient à l'assemblée de secteur d'élire un administrateur parmi les membres présents. Si aucun membre n'est mis en candidature lors de l'assemblée de secteur, le conseil d'administration nommera un administrateur pour combler le poste vacant. Aux fins de l'élection des administrateurs, **un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.**



BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE - ÉLECTION 2024 AU POSTE D'ADMINISTRATEUR ou ADMINISTRATRICE

Nom : _____ Date : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Je désire poser ma candidature au poste du **secteur suivant** : _____ du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Signature du candidat ou de la candidate : _____

NOMS ET COORDONNÉES DES DEUX MEMBRES DE MON SECTEUR QUI APPUIENT MA CANDIDATURE

1) Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Signature : _____

2) Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Signature : _____

RETOURNER À :

**M. Stéphane Forest, avocat
Directeur général**

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent – 284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5

Téléphone 418 723-2424

Télécopieur 418 722-3552

Courriel spfbsl@spfbsl.com



DESCRIPTION DES SECTEURS EN ÉLECTION EN 2024

SECTEURS	MUNICIPALITÉS
Secteur 1.2	<i>Élu par les membres des municipalités d'Amqui, Saint-Cléophas, Saint-Damase, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Vianney, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sayabec, Val-Brillant.</i>
Secteur 2	<i>Élu par les membres des municipalités de Cap-Chat (secteur Capucins, Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Sainte-Paule, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric, Petit-Matane, Saint-Luc-de-Matane.</i>
Secteur 4.2	<i>Élu par les membres des municipalités d'Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Le Bic, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien.</i>
Secteur 6	<i>Élu par les membres des municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix.</i>
Secteur 7.2	<i>Élu par les membres des municipalités de Packington, quartiers Sully et Estcourt de Pohénégamook. Rivière-Bleue, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Marc-du-Lac-Long, Saint-Pierre-de-Lamy.</i>